

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 17 janvier 2018, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE**

Dossier n^{os} : D08-02-17/A-00329 et D08-02-17/A-00330
Propriétaire(s) : Michele et Liliana Lorelli
Emplacement : 56, (58), avenue Stevenson
Quartier : 16 – Rivière
Description officielle : lot 41 et partie du lot 42, plan enr. 332
Zonage : R10
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

Les propriétaires ont présenté des demandes d'autorisation (D08-01-17/B-00399 et D08-01-17/B-00400) qui, si elles sont approuvées, auront comme effet de créer deux parcelles distinctes. La parcelle occupée par la maison existante et l'autre parcelle sur laquelle se trouvera la maison isolée proposée ne seront pas conformes aux exigences du Règlement de zonage.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, les propriétaires demandent au Comité d'accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage décrites ci-après :

A-00329 : 56, avenue Stevenson, partie 1 du plan 4R préliminaire qui accompagne la demande, la maison isolée existante

- a) Permettre la réduction de la largeur du lot à 13,4 mètres, alors que le règlement exige une largeur de lot minimale de 15 mètres.
- b) Permettre la réduction de la superficie du lot à 376,9 mètres carrés, alors que le règlement exige une superficie de lot minimale de 450 mètres carrés.

A-00330 : 58, avenue Stevenson, partie 2 du plan présenté, la maison isolée proposée

- c) Permettre la réduction de la largeur du lot à 10,5 mètres, alors que le règlement exige une largeur de lot minimale de 15 mètres.
- d) Permettre la réduction de la superficie du lot à 318,7 mètres carrés, alors que le règlement exige une superficie de lot minimale de 450 mètres carrés.

LES DEMANDES indiquent que la propriété fait actuellement l'objet des demandes d'autorisation précitées en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.